

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

GF GARENNE - COLOMBES
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 41 allée de la Robertsau
67000 STRASBOURG
999 790 728 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf avril,
A 10 heures,

Les associés de la société GF GARENNE - COLOMBES se sont réunis en Assemblée Générale, par visio-conférence, sur convocation verbale faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société SAGEPROM, Présidente de la Société, elle-même représentée par Monsieur Olivier SAYAG, en sa qualité de gérant.

Monsieur Pierre DEVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les projets de statuts refondus,
- Les projets d'ordres de mouvements de cessions d'actions,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Reconnaissance de la validité de la présente décision,
- Agrément d'une cession d'actions et agrément de la société WHITESTONE INVESTMENT en qualité d'associée,
- Nomination de WHITESTONE INVESTMENT en qualité de Directrice Générale,
- Refonte des statuts.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Chaque associé, individuellement :

- Renonce expressément à l'exercice de son droit de préemption prévu à l'article 12 des statuts, et renonce à exercer son droit de demander la nullité des cessions pour inobservation de la procédure de préemption, dans le cadre des cessions d'actions envisagées,
- Reconnaît expressément ne pas avoir reçu les notifications visées à l'article 13 des statuts et renonce à exercer son droit de demander la nullité de la cession pour inobservation de la procédure d'agrément,
- Renonce sans réserve à tout droit, contestation ou recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société ou des associés ou dirigeants concernant les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées ;
- Et reconnaît avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Chacun des associés ayant renoncé expressément à l'exercice de son droit de préemption prévu à l'article 12 des statuts, l'Assemblée Générale décide d'agréer la cession :

- (i) par la société SAGEPROM de QUINZE (15) actions lui appartenant dans la Société
- (ii) par la société VIP INVEST de QUINZE (15) actions lui appartenant dans la Société
- (iii) par la société HD2A de QUINZE (15) actions lui appartenant dans la Société

au profit de la société **WHITESTONE INVESTMENT**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social se situe [REDACTED] immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 101 483 998 et représentée par son Président Monsieur Julien JAMOT.

L'Assemblée Générale déclare agréer expressément la société WHITESTONE INVESTMENT en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de Directrice Générale, non déclarée au Greffe, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

La société WHITESTONE INVESTMENT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Ayant son siège social au [REDACTED]
Immatriculée sous le numéro 101 483 998 RCS de VERSAILLES
Représentée par son Président Julien JAMOT

Monsieur Julien JAMOT, au nom de la société WHITESTONE INVESTMENT qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice. Sa rémunération sera fixée par décision ultérieure, le cas échéant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte des statuts, afin de :

- supprimer la comparution des associés en tête des statuts ainsi que les articles 38 et 39, inhérents à la constitution de la société et devenus sans objet,
- supprimer et de remplacer entièrement l'article 14 des statuts par les dispositions figurant dans les projets de statuts, et d'adopter les dispositions nouvelles de cet article,
- d'ajouter un paragraphe au sein de l'article 19 relatif à la révocation pour juste motif du directeur général, conformément aux dispositions figurant dans les projets de statuts, et d'adopter les dispositions nouvelles de ces articles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Par signature électronique,
Le 29 avril 2026

Pour la société HD2A, Monsieur Akim CHELFAOUI	
Pour la société SAGEPROM, Monsieur Olivier SAYAG	
Pour la société VIP INVEST, Monsieur Pierre DEVILLE	
Pour la société WHITESTONE INVESTMENT, Monsieur Julien JAMOT	<i>Acceptant le mandat de Directrice Générale</i> 